

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

Sur convocations envoyées le cinq novembre deux-mille-vingt-cinq, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-sept novembre deux-mille-vingt-cinq à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Excusée	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	Présent
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 ^{ème} Vice-président	Excusé Pouvoir donné à M. BALEIX	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Excusée
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	-
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 ^{ème} Vice-président	Présent	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	-
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusé
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 ^{ème} Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	Excusée
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS- CIBITS	Excusée	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	Excusée
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 ^{ère} Vice-présidente	Excusée	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Excusé Pouvoir donné à M. LABAT	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	Excusée
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée Pouvoir donné à M. PATRIARCHE	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné à M. SANZ	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	Excusé
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS- SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN- PIED-DE-PORT	Excusée
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	-
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 ^{ère} Administratrice déléguée	Excusée Pouvoir donné à M. AUSSANT	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	Excusée
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST- ETIENNE	Excusé
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 ^{ème} Administrateur délégué	Excusé	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	Excusé
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Présent	CASaubon Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU	
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Présente	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	-
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Excusé Pouvoir donné à Mme ARRIBAS-OLANO	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES

Représentants des Communes

DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Excusée	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	Présent

Représentants des Établissements publics

JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée Pouvoir donné à M. DENAX	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée Pouvoir donné à M. LAURENT	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée

Représentants du Département

BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	Excusée
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	Excusée

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	12 + 8 pouvoirs	Votants	20

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. SBIHI, Directeur ; Mme LASSERENNE, Directrice adjointe en charge des Ressources Humaines et de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Directrice adjointe en charge du Secrétariat Général ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail ; Mme CAMGUILHEM, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; et Mme LABRAK, Assistante de Direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. AUSSANT.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Taux et tarifs 2026

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire, il est proposé pour les collectivités et établissements publics affiliés :

- De maintenir le taux de cotisation obligatoire à 0,8 %
- D'augmenter le taux de cotisation additionnelle de 0,5 % à 0,6 %

Pour les collectivités et établissements publics non affiliés adhérents, il est proposé d'augmenter le taux de contribution de 0,16 % à 0,18 %.

Par ailleurs, il est proposé d'ajuster les tarifs de la manière suivante :

- Tarifs missions archives : augmentation de 3% (335 € la journée au lieu de 326 € pour les missions 1, 3, 4 et la visite d'état des lieux)
- Forfait recrutement option 2 – « Accompagnement au recrutement – Expert » (qui inclut tests SOSIE pour 3 personnes, seconds entretiens et un entretien d'accompagnement à la prise de poste 3 à 6 mois après le début de ses fonctions par le candidat retenu) : 600 € au lieu de 1 500 €

- Test SOSIE : 200 € par test au lieu de 600 € par test
- Ajustement du tarif d'intervention pour des formations, sensibilisations, animations, ateliers en collectivité à 50 € par jour et par agent au lieu de 30 € par jour et par agent
- Ajustement du tarif médiation à l'initiative du juge ou des parties : 600 €/jour pour les collectivités affiliées (au lieu de 750 €/jour) et 700 €/jour pour les collectivités non affiliées adhérentes (au lieu de 850 €/jour), pour une harmonisation avec les tarifs d'intervention des autres Directions.

Le tarif des interventions fixé à la journée est réduit de 50% en cas d'intervention sur une demi-journée.

COTISATIONS / CONTRIBUTIONS	TAUX
Cotisations (Collectivités et établissements publics affiliés) Obligatoire Additionnelle Contribution au socle commun (Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents)	0,80 % 0,60 % 0,18 % Assiette de cotisation : masse salariale des collectivités
MISSIONS	TARIFS
Direction Emploi, mobilité et RH	
Accompagnement à la mobilité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités et établissements publics affiliés <ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement individuel <ul style="list-style-type: none"> ○ 2nd niveau – Bilan professionnel « Empreinte » (par accompagnement) 750 € ○ Dispositif intermédiaire - Test Motiva 80 € → Accompagnement collectif – Atelier de 2 h en intra 300 € ▪ Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents <ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement individuel <ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{er} niveau « First » (par accompagnement) 50 € ○ 2nd niveau – Bilan professionnel « Empreinte » (par accompagnement) 950 € ○ Dispositif intermédiaire - Test Motiva 95 € → Accompagnement collectif – Atelier de 2 h en intra 350 € 	
Prestation Conseil en organisation et ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités et établissements publics affiliés (par jour d'intervention) 600 € ▪ Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents (par jour d'intervention) 700 € 	
Prestation Recrutement hors option 1 « Appui au recrutement » inclus dans la cotisation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Option 2 « Accompagnement au recrutement – Expert » (qui inclut tests SOSIE pour 3 personnes, seconds entretiens et un entretien d'accompagnement à la prise de poste 3 à 6 mois après le début de ses fonctions par le candidat retenu) 600 € 	
Prestation Test SOSIE seul (Recrutement ou Conseil en organisation) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 test SOSIE 200 € / test 	
Pôle Missions temporaires	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités et établissements publics affiliés <ul style="list-style-type: none"> → Mission de remplacement ou de renfort → Mission « Expertise et appui opérationnel à l'organisation des secrétariats de mairie et services administratifs », en complément opérationnel sur certaines missions de conseil en organisation → Tutorat en appui des Secrétaires de Mairie débutants → Mission élaboration du Rapport Social Unique (RSU) → Mission « Encadrement et pilotage » 	Rémunération chargée de l'agent intervenant + 10 % de frais de gestion + un forfait de 30 € par jour et par mission pour frais professionnels
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures non affiliées 	Rémunération chargée de l'agent intervenant + 15 % de frais de gestion + frais de déplacement et de restauration au réel

Pôle Archives	
<p>Mission 1 : Classement intégral des archives papiers par les archivistes (7h00)</p> <p>Mission 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des agents en collectivité – Tarif par jour de formation (formation de 3 jours) ▪ Journée de suivi du classement des archives papiers par les agents (7h00) <p>Mission 3 : Mise à jour du classement des archives papier (7h00)</p> <p>Mission 4 : Accompagnement dans la gestion des données, préalable à l'archivage électronique (7h00) Pré-requis : classement papier effectué</p> <p>Visite et rapports d'état des lieux des archives (7h00)</p>	<p>335 €</p> <p>435 €</p> <p>335 €</p> <p>335 €</p> <p>335 €</p> <p>335 €</p>
Direction Santé et conditions de travail	
Collectivités et établissements publics affiliés	
Adhésion aux missions facultatives de la Direction	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au socle (contribution par agent et par an) <ul style="list-style-type: none"> - Médecine préventive - Action sur le milieu du travail (étude de poste, maintien dans l'emploi, conseils de 1^{er} niveau) - Interventions sur situations traumatiques - Prestations accessibles directement aux agents : soutien psychologique, accompagnement social - Mise en place et participation aux cellules santé ▪ Prestations hors socle (par jour) <ul style="list-style-type: none"> - Interventions collectives (ergonomie, RPS, rédaction et mise à jour de document unique, groupes d'analyse de pratiques, formations intra...) 	<p>75 €</p> <p>600 €</p>
Adhésion à la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Mission d'Inspection (ACFI) pour les visites d'inspection par jour d'intervention	
	600 €
Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents	
Adhésion aux missions facultatives de la Direction	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au socle de la convention (contribution par agent et par an) <ul style="list-style-type: none"> - Médecine préventive - Action sur le milieu du travail (étude de poste, maintien dans l'emploi, conseils de 1^{er} niveau) ▪ Adhésion <u>au socle services de la Région</u> (contribution par agent et par an) <ul style="list-style-type: none"> - Médecine préventive - Action sur le milieu du travail (étude de poste, maintien dans l'emploi, conseils de 1^{er} niveau) ▪ Prestation Soutien psychologique (contribution par agent et par an) ▪ Prestation Accompagnement social (contribution par agent et par an) ▪ Prestations hors socle (par jour d'intervention) <ul style="list-style-type: none"> - Interventions collectives (ergonomie, RPS, rédaction et mise à jour du document unique, groupes d'analyse de pratiques...) 	<p>75 €</p> <p>95 €</p> <p>15 €</p> <p>25 €</p> <p>700 €</p>
Adhésion à la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Mission d'Inspection (ACFI) par jour d'intervention	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestation d'accompagnement social (contribution / agent / an) 	<p>700 €</p> <p>25 €</p>
Direction Santé et conditions de travail	
Services de l'État	
Médecine Préventive et action sur le milieu du travail (contribution à l'heure) + intervention équipe pluridisciplinaire	160 €
Actions de formation et de prévention dans le cadre du recrutement d'agents saisonniers (tarif par agent)	30 €

Direction Expertise juridique et instances consultatives**Collectivités et établissements publics affiliés****Adhésion à la prestation de conseil juridique en matière contentieuse**

- Rédaction de mémoires en contentieux (Tribunal Administratif)
- Préparation de projets de réponse pour les collectivités dans le cadre de recours gracieux ou pour tout type de réclamations émis par un agent assisté par un avocat
- Réalisation d'un dossier documentaire complet pour accompagner les collectivités dans la prise de décisions
- Rédaction de référés

Analyse de documents ou de mémoires en contentieux réalisés par d'autres conseils (avocats des collectivités) ou juristes des collectivités

750 € la journée

Adhésion à la prestation liée à la gestion des dossiers d'allocations chômage

- Dossier d'ouverture de droits ou dossier de simulation de droits
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage
- Cumul de l'allocation chômage avec une activité réduite
- Réactualisation des données (délibérations de l'UNEDIC)
- Reprise ou réadmission ou mise à jour après simulation
- Conseil juridique (en lien avec un dossier d'allocations chômage)

300 €

15 €

37 €

20 €

58 €

95 €

Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents**Adhésion à la prestation de conseil juridique en matière contentieuse**

- Rédaction de mémoires en contentieux (Tribunal Administratif)
- Préparation de projets de réponse pour les collectivités dans le cadre de recours gracieux ou pour tout type de réclamations émis par un agent assisté par un avocat
- Réalisation d'un dossier documentaire complet pour accompagner les collectivités dans la prise de décisions
- Rédaction de référés
- Analyse de documents ou de mémoires en contentieux réalisés par d'autres conseils (avocats des collectivités) ou juristes des collectivités

850 € la journée

Adhésion à la prestation liée à la gestion des dossiers d'allocations chômage

- Dossier d'ouverture de droits ou dossier de simulation de droits
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage
- Cumul de l'allocation chômage avec une activité réduite
- Réactualisation des données (délibérations de l'UNEDIC)
- Reprise ou réadmission ou mise à jour après simulation
- Conseil juridique (en lien avec un dossier d'allocations chômage)

600 €

15 €

37 €

20 €

58 €

95 €

Toutes Directions	
Formation / sensibilisation / animation d'ateliers en inter-collectivités (tarif par jour et par agent)	50 €
Médiation	
Médiation Préalable Obligatoire Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents (contribution par médiation)	850 €
Médiation à l'initiative du juge ou des parties <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités et établissements publics affiliés (par jour d'intervention) ▪ Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents (par jour d'intervention) 	600 € 700 €
Module GPEEC	
Prestation de mise à disposition du module de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC), d'accompagnement et d'assistance aux collectivités	Moins de 20 agents : 50 € De 21 à 50 agents : 500 € De 51 à 100 agents : 1 000 € De 101 à 200 agents : 1 200 € De 201 à 350 agents : 1 500 € De 351 à 500 agents : 2 000 €
Enquête administrative	
Collectivités affiliées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée 	750 €
Collectivités non affiliées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée 	850 €
Mission signalement et traitement des actes de violence, de harcèlement, d'agissements sexistes et de discrimination avec les collectivités et établissements publics adhérents	
Collectivités non affiliées adhérentes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annuelle 	1 500 €
Référent alerte éthique	
Collectivités non affiliées adhérentes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annuelle 	1 500 €
Reprographie pour les collectivités	
Feuille A4 noir	0,10 €
Feuille A4 couleur	0,15 €
Feuille A3 noir	0,20 €
Feuille A3 couleur	0,30 €
Page dactylographiée	8,00 €
Minimum perçu	80,00 €
Reliure (par exemplaire)	4,50 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil d'Administration

DÉCIDE à l'unanimité, pour l'année 2026, de fixer :

- À 0,80 % le taux de la cotisation de base obligatoire pour les collectivités et établissements publics affiliés,
- À 0,60 % le taux de la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés,
- À 0,18 % le taux de contribution pour les collectivités et établissements publics non affiliés adhérents,
- D'ajuster les tarifs des interventions tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à PAU, le 12 décembre 2025



Le Président,
Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long